

Le Parlement devrait pouvoir destituer le Roi

MONARCHIE C'est la thèse défendue dans le « Vif » par deux constitutionnalistes. Elle ne fait pas l'unanimité

Le problème dans ce pays, c'est qu'on confond souvent défense de la Belgique et défense de la monarchie. C'est tragique. » La réflexion est signée Marc Uyttendaele. Depuis quelques années, le constitutionnaliste de l'ULB a sa petite idée sur une réforme de la monarchie et plus particulièrement du rôle du Roi. L'idée n'est donc pas neuve, mais elle resurgit à quelques jours de la Fête nationale dans la foulée d'un dossier du *Vif* intitulé « Philippe, un Roi sous haute surveillance ».

Aux côtés de son confrère Hugues Dumont, Marc Uyttendaele y précise, entre autres, que la réflexion lancée il y a quatre ans par l'Institut Emile Vandervelde (le service d'études du PS), « n'a pas eu de suite concrète car le sujet est visiblement devenu tabou, y compris au sein de la gauche francophone ». Il est vrai qu'aucun parti francophone ne se risquerait à pareil exercice. Côté néerlandophone, par contre, un parti comme la N-VA ne demande que ça. Mais c'est loin d'être suffisant pour entamer une révision de la Constitution.

Dans l'article du *Vif*, les deux constitutionnalistes estiment notamment que le Roi devrait pouvoir être démis de ses fonctions s'il devient « incompetent » sur le plan politique. Et aussi que les chambres réunies devraient voter avant la prestation de serment d'un nouveau roi. Hugues Du-

mont est toutefois plus nuancé que Marc Uyttendaele sur l'« incompétence » du souverain.

« L'idée est apparemment intéressante, mais elle aurait provoqué un drame si on avait organisé un tel débat avant de désigner le nouveau roi il y a deux ans... On aurait assisté à un déballage absolument effrayant, remettant notamment en cause ses compétences. J'aurais mal imaginé Philippe prêter serment sereinement après cela », estime le constitutionnaliste de l'Université Saint-Louis (Bruxelles).

« Il y a une antinomie naturelle entre les concepts de démocratie et de monarchie, nous confie Marc Uyttendaele. Une transmission du pouvoir par le sang me paraît devenue complètement anachronique, obsolète. Parallèlement, je constate qu'il n'y a aucune majorité parlementaire pour remettre en cause ce système. Ce qui ne dispense pas les intellectuels de s'interroger sur la manière de l'améliorer pour répondre à certaines exigences démocratiques. C'est ce que nous avons fait dans un numéro spécial à l'occasion du vingtième anniversaire de la "Revue belge de droit constitutionnel" sous l'égide de Marc Verdussen. »

« Le règne ne doit pas être éternel »

Concrètement, Marc Uyttendaele plaide pour l'instauration d'une légitimité démocratique

d'accession au trône par l'intermédiaire d'un vote des chambres réunies. Ensuite, il estime également que les chambres réunies devraient pouvoir démettre le

souverain en cas d'incompétence politique. « En cas de problème majeur, le règne ne doit pas être éternel », précise Marc Uyttendaele. Enfin, le constitutionnaliste estime aussi qu'il faut faire entrer la monarchie dans le système démocratique en laissant au Roi le rôle qu'il peut jouer dans les crises en nommant les ministres. « Depuis 1830, c'est ambigu dans la Constitution », ajoute Marc Uyttendaele.

De son côté, Christian Behrendt (ULg) regrette l'amalgame qui est fait entre la volonté de moderniser la monarchie et la mise en cause du roi Philippe. « La réflexion en la matière est libre bien entendu et elle ne doit viser personne. Je trouve dommage qu'on sorte des réflexions a priori parfaitement générales dans un dossier intitulé : "Philippe, un roi sous haute surveillance" », estime le constitutionnaliste de l'Université de Liège.

Quant à l'opportunité de la réflexion, Christien Behrendt plaide pour beaucoup de retenue. « Le moment n'est pas opportun et ce n'est pas à l'ordre du jour. En attendant, la volonté du Roi de bien faire est manifeste », conclut-il. ■

PHILIPPE DE BOECK